

Transcription de l'interview d'Hans Tietmeyer (Königstein im Taunus, 10 février 2011) – Intégralité

Légende: Transcription de l'interview d'Hans Tietmeyer, président de la Deutsche Bundesbank de 1993 à 1999, réalisée par le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE) le 10 février 2011 à Königstein im Taunus. Conduit par François Klein, collaborateur scientifique au CVCE, l'entretien porte particulièrement sur les sujets suivants: le rapport Werner, le comité Delors et le traité de Maastricht, les préparatifs en vue d'une monnaie commune, le pacte de stabilité et de croissance et la coordination des politiques économiques, les États membres et non-membres de l'Union monétaire, le rôle de la Banque des règlements internationaux (BRI) et l'avenir de l'Euro.

Source: Interview d'Hans Tietmeyer / HANS TIETMEYER, Elena Danescu, prise de vue : Alexandre Germain.- Paris: CVCE [Prod.], 10.02.2011.CVCE, Sanem. - VIDEO (01:45:30, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/transcription_de_l_interview_d_hans_tietmeyer_konigstein_im_tاونus_10_fevrier_2011_integralite-fr-b021906a-4402-48d1-aad2-6309142a0161.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Table des matières

I. Le rapport Werner.....	1
II. Le comité Delors et le traité de Maastricht	7
III. Les préparatifs en vue d'une monnaie commune et la Bundesbank.....	11
IV. Le pacte de stabilité et de croissance et la coordination des politiques économiques.....	13
V. Les États membres et non-membres de l'Union monétaire.....	14
VI. Le rôle de la Banque des règlements internationaux (BRI).....	16
VII. L'avenir de l'euro.....	17

I. Le rapport Werner

[François Klein] Bonjour, Monsieur le président.

[Hans Tietmeyer] Bonjour.

[François Klein] aujourd'hui, le 10 février 2011, nous nous trouvons à Königstein, et je souhaiterais vous remercier très chaleureusement d'avoir pu m'accorder cette interview afin que nous puissions examiner ensemble plus attentivement quelques aspects fondamentaux de l'histoire de l'union économique et monétaire européenne.

Je souhaiterais commencer cette interview par quelques questions concernant le rapport Werner.

Suite au sommet de La Haye en décembre 1969, Pierre Werner s'est vu confier la présidence d'un comité d'experts chargé d'examiner les possibilités de concrétisation d'une union économique et monétaire par étapes. À cette époque, vous étiez conseiller chargé des principes généraux d'organisation et de politique économique au ministère fédéral de l'Économie, et vous participiez aux travaux du comité Werner en tant que suppléant de Johann Baptist Schöllhorn, le président du comité de politique économique à moyen terme. Raymond Barre s'exprimait ainsi à propos des objectifs du sommet de La Haye: «Cette décision des chefs d'État et de gouvernement résultait d'un accord entre Georges Pompidou, le chancelier fédéral Willy Brandt et Jean Monnet». Possédez-vous d'autres informations sur ces négociations confidentielles en matière de politique générale et monétaire, qui ont précédé la mise en place du comité Werner, et sur la position du chancelier fédéral Willy Brandt?

[Hans Tietmeyer] Malheureusement, je ne connais pas le détail des entretiens qui se sont déroulés à l'époque. Toutefois, dans les années précédentes, en particulier en 1968/69, nous avons connu, dans la zone monétaire européenne, une série de graves controverses et de sérieux conflits qui découlaient d'une part de la faiblesse du dollar, et d'autre part, du cours élevé du deutschemark et du florin hollandais. Et cette question a ensuite joué un rôle important dans la campagne électorale allemande, lors des élections de 1969. Naturellement, lorsque M. Brandt est devenu chancelier, il a également engagé des discussions avec les autres Premiers ministres ou chefs de gouvernement d'Europe. Je ne connais pas le détail de ces discussions. Je sais seulement qu'à l'époque, nous

avons élaboré un plan prévoyant une union monétaire, pour une évolution par étapes vers une telle union, et nous avons également signalé à la chancellerie que nous étions tout à fait prêts, en principe, à entrer dans la voie d'une union économique et monétaire, et que nous la considérons même comme nécessaire si elle était bâtie sur des fondements clairs et solides. C'était l'argument décisif.

Ainsi, je n'ai pas participé moi-même aux discussions, mais nous avons pris connaissance ensuite avec grand intérêt du résultat du sommet de La Haye, qui était aussi le résultat d'un accord entre MM. Pompidou et Brandt. Car il s'agissait de deux questions: premièrement, l'élargissement de la communauté au-delà des six États membres, qui avait été bloqué jusque-là par la France, et deuxièmement, la consolidation de la communauté dans la voie d'une union économique et monétaire, pour laquelle il n'y avait pas de plan global du côté français mais toujours des pierres d'achoppement sur certaines idées. Et nous avons tenu compte de celles-ci et nous avons... nous avons déjà élaboré notre propre plan.

[François Klein] Vous souvenez-vous des circonstances de la désignation de Pierre Werner? Qui avait proposé son nom et existait-il un consensus pour sa désignation?

[Hans Tietmeyer] pour autant que je sache, son nom avait été proposé par la présidence belge de l'époque, en l'occurrence le baron Snoy, puis on avait convenu de mettre en place un groupe de travail regroupant les présidents des différents comités techniques. Le Luxembourg ne possédait pas de représentation dans un comité technique, mais il était devenu évident que ce pays devait naturellement être représenté, et la Belgique avait alors proposé que le Luxembourg soit représenté par le Premier ministre lui-même. Il se situait toutefois à un ou deux niveaux hiérarchiques plus hauts que tous les autres membres. En effet, tous les autres étaient issus des administrations, tandis qu'il exerçait au plus haut niveau hiérarchique, et lorsque cette proposition a été émise, il était évident que la présidence devait alors revenir à Pierre Werner, le Premier ministre luxembourgeois. Mis à part le fait qu'à l'époque, il jouissait déjà d'une très bonne réputation dans le domaine politique. Il était aussi l'un des rares Premiers ministres qui avaient déjà exercé auparavant dans l'administration des finances, voire au ministère des Finances. C'était loin d'être le cas de tous les autres. Dans ce contexte, c'était d'une part son statut politique, mais également ses qualifications personnelles qui avaient été déterminantes dans la décision de la Belgique d'émettre cette proposition, qui fut ensuite acceptée par tous. Du reste, ce n'est pas le groupe qui a pris la décision, mais le conseil des ministres.

[François Klein] comment se déroulaient les travaux du comité Werner? Quelles étaient les relations entre le président Werner et les membres du groupe, et entre les membres du groupe eux-mêmes?

[Hans Tietmeyer] tout d'abord, il faut dire qu'une grande partie des membres possédait déjà leurs propres comités: l'un était président du comité de politique économique à moyen terme, l'autre président du comité de politique conjoncturelle, un troisième président du comité des gouverneurs des banques centrales, un autre président du comité de politique budgétaire, et ainsi de suite... À partir de là, certains contacts existaient déjà, comme toujours, mais c'était... Je veux dire qu'en fait, c'est davantage l'apport des connaissances techniques issues des différents domaines qui jouait un rôle déterminant, et Pierre Werner était le seul qui non seulement représentait pour ainsi dire la direction politique, mais qui en avait également la connaissance, et par conséquent, à mon avis, il était très utile d'intégrer aussi dans les travaux des experts une «position de direction politique». Sur ce point, Pierre Werner était un initiateur, mais aussi un modérateur. Un initiateur, dans la mesure où il apportait lui-même également des connaissances techniques spécifiques, tout en représentant en outre des positions politiques, en représentant pour ainsi dire le niveau politique. Et d'autre part, de par l'orientation de sa personnalité, il possédait la capacité de modérer, c'est-à-dire d'équilibrer. Lorsqu'il y avait des conflits, il était aussi capable d'aplanir les choses, et ceci pas seulement par sa

manière de faire, mais aussi par ses connaissances techniques.

[François Klein] C'est peut-être une question plus triviale, mais vous souvenez-vous de l'ambiance qui régnait lors des séances plénières ou lors des réunions d'experts?

[Hans Tietmeyer] eh bien, je dois dire que lors des séances, on discutait certes ouvertement et sans ambages, pas seulement en langage diplomatique, mais c'était... Très tôt, un esprit communautaire s'est développé en raison de la mission commune dont tous les membres étaient conscients, et tous les membres souhaitaient contribuer à ce que l'Europe progresse dans la voie d'une union monétaire, une union monétaire durable et solide orientée vers la stabilité. Et dans ce contexte, il régnait un bon esprit d'équipe dans le groupe.

[François Klein] quel était votre rôle, personnellement?

[Hans Tietmeyer] mon statut a été tout d'abord d'être le représentant ou l'accompagnateur du membre allemand, M. Schöllhorn. Ainsi, chaque membre du groupe Werner était autorisé à amener un accompagnateur lors des réunions. Au cours des séances proprement dites, les accompagnateurs parlaient peu, mais ils étaient toujours invités à rédiger des rapports communs entre les séances, afin de contribuer à trouver des positions communes. Et ainsi, il y avait un contact permanent, également de ma part, avec Morelli, qui était alors secrétaire de ce comité à Bruxelles, mais aussi avec les autres collègues des autres pays. Dans ce contexte..., je crois que j'ai personnellement collaboré intensément aux travaux et j'ai aussi contribué à ce que l'on parvienne, sur certains points, à des compromis solides – de mon point de vue.

[François Klein] quels ont été les moments les plus difficiles lors des travaux du groupe de travail, quels étaient les thèmes particulièrement controversés et comment les désaccords ont-ils pu être surmontés?

[Hans Tietmeyer] d'abord, il existait déjà des opinions divergentes dans les prises de position des différents gouvernements, voire des différents ministres. En résumé, il y avait d'un côté le groupe des «économistes» et de l'autre, le groupe des monétaristes. La position allemande, mais surtout également la position néerlandaise, étaient très influencées par le fait qu'il fallait d'abord parvenir à une convergence économique au plus haut niveau, avant de pouvoir arriver à une intégration renforcée sur le plan monétaire. En revanche, selon la position des monétaristes, qui était surtout défendue, à l'époque, d'abord par les Belges, puis également par les Français – et les Luxembourgeois l'ont également beaucoup soutenue initialement –, il fallait commencer par lier les cours du change les uns aux autres, constituer une réserve commune ou un fonds de régularisation des changes et à partir de là, pour ainsi dire, forcer ou stimuler, par l'ancrage monétaire, l'harmonisation économique des bases du développement. Telle était la position de ceux qu'on appelait les monétaristes.

Il s'agissait des positions de départ, qui s'exprimaient également sans ambiguïté dans les rapports écrits que tous les membres apportaient dès la première séance. Car il avait été décidé, lors de la première séance, que chaque membre présenterait sa vision et qu'il la communiquerait d'abord à tous, pour que l'on connaisse les différentes positions. Et lorsqu'on observe attentivement ces opinions, ces rapports, il est très intéressant de constater qu'ils reflètent au fond les positions de base que je viens de décrire. Et lorsque cela est devenu transparent, il y eut beaucoup de discussions pour savoir comment l'on pouvait maintenant en tirer une position commune.

Je dirai en bref que la position économiste et la position monétariste ont fini par se rejoindre, dans la mesure où l'on a dit que c'était un processus commun, un processus qui devait se développer parallèlement. Le maître mot du parallélisme a joué un grand rôle, et je dirais même que Pierre Werner a très tôt pris l'habitude d'utiliser ce terme lors des séances: promouvoir, pour ainsi dire, une évolution parallèle de l'intégration politico-économique et de l'intégration monétaire et leur

cohésion, afin qu'on ne puisse pas imposer la position selon laquelle avec un ancrage monétaire accru, l'on pourrait obtenir une harmonisation économique forcée, et à l'inverse, avec une harmonisation purement économique... politico-économique, il est encore difficile d'obtenir une cohésion sur le plan monétaire. Et dans ce contexte, il y avait effectivement le message final, transmis par ce qu'on a appelé le rapport Werner, auquel j'ai beaucoup collaboré pour la partie allemande, car la formulation exacte a été ensuite laissée en grande partie, à l'époque, aux bons soins des collaborateurs; ainsi, nous avons continué à discuter de ces textes encore et encore lors de discussions bilatérales, trilatérales et multilatérales et à les élaborer... Et ainsi, le message final est celui-ci: il doit y avoir un processus de parallélisme, mais ce parallélisme – et cela a toujours été l'un des points litigieux – doit être garanti, également par le biais de fondements juridiques adaptés... par la création de fondements et d'engagements juridiques pertinents.

Cette position était celle qui se trouvait à la conclusion du rapport Werner... qui ne se trouvait pas au début, mais à la fin, mais qui malheureusement, ensuite, n'a pas été acceptée par le conseil des ministres, l'instance officielle à Bruxelles, parce que la France, particulièrement, avait beaucoup de difficultés à approuver d'autres engagements supranationaux, finalement. Bernard Clappier, le membre français, avait certes approuvé le principe parallèle, le principe du parallélisme, et également le principe selon lequel il fallait poursuivre le développement des liens supranationaux, mais la situation au Parlement français, encore très influencé par la pensée gaulliste, était telle que le gouvernement Pompidou n'y a pas obtenu de consentement pour un tel engagement dans le parallélisme, je dirais. Et alors, malheureusement, ce rapport Werner n'a pas été transposé dans son domaine essentiel, mais dans son domaine essentiel, il a... il y avait une très belle formulation diplomatique, mais au bout du compte, en substance, à part les belles paroles... il n'y avait qu'un seul point de cohésion, le fait que les banques centrales étaient invitées à engager une collaboration renforcée en matière de taux de change, une invitation que certes, les gouverneurs des banques centrales ont entendue, mais qu'ils n'ont pu finalement transposer que de manière limitée, parce que les divergences entre les politiques des États européens, les six États de la communauté de l'époque, étaient déjà importantes, et ensuite il y a eu l'élargissement de 1973, et alors nous avons eu soudainement neuf membres, et par la suite, du reste, encore davantage, mais je veux juste dire que ce groupe ne pouvait pas se mettre d'accord sur d'autres points.

Au contraire, il y a eu à l'époque une évolution importante que personne n'avait prévue. Nous connaissions tous, certes, le problème de la livre britannique et du dollar depuis les années 60. Mais au cours des années 1973-74, s'est ajouté le problème de la fameuse explosion du prix du pétrole, et cette explosion du prix a soulevé dans tous les pays la question suivante: comment doit-on réagir face à ce problème? Et les pays ont réagi de manière très différente. Avec ces disparités, il n'y a pas eu de processus de convergence, mais l'on est plutôt revenu à un processus de divergence. Et ainsi, il y eut ensuite de nouveau des problèmes récurrents de taux de change, la coopération, et ce qu'on appelait le serpent dans le tunnel, le serpent donc, c'est-à-dire un rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies européennes, tandis que le... – à l'époque, d'abord, il y avait encore vis-à-vis du dollar une marge de fluctuation plus importante – ce concept ne fonctionnait pas... Il y avait constamment des adaptations des taux de change, toujours des pays qui sortaient, puis qui revenaient, et ceci constituait dans les années 70 un nouveau défi face auquel il n'y avait pas encore de réponse commune.

[François Klein] revenons au rapport Werner: les archives privées de Pierre Werner font état d'une étroite collaboration entre M. Werner et le baron Hubert Ansiaux, président du comité des présidents de banques centrales, surtout en ce qui concerne l'idée de demander au comité d'adopter une position technique. Est-ce que vous vous souvenez de cet événement et quel souvenir général gardez-vous du degré d'influence du comité des présidents de banques centrales?

[Hans Tietmeyer] eh bien, en fait, il existait effectivement une étroite collaboration entre le baron Ansiaux et Pierre Werner, c'est évident, et le baron Ansiaux était à l'époque le président du comité des gouverneurs de banques centrales et siégeait à ce titre dans le groupe Werner. Il est exact que M.

Werner, très rapidement, a réclamé avec insistance qu'il soit demandé aux gouverneurs des banques centrales d'élaborer une proposition de collaboration en matière de taux de change. Et effectivement, un groupe a ensuite été formé, un sous-groupe du groupe des gouverneurs de banques centrales, composé d'experts de ces banques, pour réfléchir à la manière dont allait se traduire concrètement une coopération en termes de taux de change. Et nous avons ensuite reçu ces rapports, aussi bien dans leur phase de projet que dans leur phase finale pour le rapport Werner. Et le rapport final a également été publié en annexe du rapport Werner, tel qu'on le nommait. On y traitait de manière détaillée, je vous le dis maintenant, la question technique de la coopération en matière de taux de change. Il y avait là – je l'ai toujours entendu à cette époque –, même entre les banques centrales, des positions très différentes au départ. À l'époque, M. Emminger, qui était le vice-président de la Deutsche Bundesbank, et également, par la suite, ses collaborateurs qui exerçaient au sein du comité, dans le sous-comité des gouverneurs des banques centrales, m'ont toujours dit combien il était difficile de parvenir à des positions communes. Toutefois, finalement, l'on est parvenu à une cohésion, même avec beaucoup de compromis, mais il faut avouer que même cette coopération n'a pas fonctionné ensuite dans les années 70 comme on se l'était imaginé, à cause des divergences de politiques dans les États membres que j'ai déjà mentionnées, en raison du défi que constituait l'explosion du prix du pétrole. Cette hausse a posé de nouveaux défis, non seulement en matière de politique fiscale, mais aussi, et surtout, pour la politique monétaire des différents pays. Comment devaient-ils réagir? Et c'est là que la Deutsche Bundesbank, à cette époque, a adopté une position – qu'au fond, je considérais moi aussi comme juste –, très fortement axée sur l'objectif de la masse monétaire. Cette position n'a pas été suivie ni acceptée ainsi par les autres banques centrales, et il y avait des divergences. Résultat: nous avons toujours des tensions en matière de taux de change, et ceux-ci ont dû être modifiés. Ensuite, ce n'est qu'en 1978-79 qu'il y a eu ensuite une nouvelle initiative, émanant d'une part du chancelier allemand Helmut Schmidt et d'autre part du président français Giscard d'Estaing – qui s'étaient d'ailleurs connus alors qu'ils étaient tous deux ministres des Finances –, et ils ont tous deux engagé l'initiative d'inscrire cette collaboration sur le taux de change dans un traité, dans un système et ainsi de faire progresser quelques positions spécifiques. Cela a d'abord mené, en Allemagne également, à des tensions entre Helmut Schmidt et la Deutsche Bundesbank, car Helmut Schmidt défendait au départ une position monétariste plus ferme, à savoir que l'ancrage des taux de change devait au fond orienter et contraindre la politique, la politique nationale. Puis, il y a eu une discussion, des faits de l'histoire allemande pas tout à fait inconnus: le chancelier fédéral Schmidt s'est rendu auprès du comité directeur de la Deutsche Bundesbank pour y exposer sa position, mais il n'a pas recueilli le consentement de ce comité pour toutes ces propositions. Et il y a eu la fameuse lettre de M. Emminger au gouvernement fédéral, dans laquelle il était écrit que nous pouvions consentir à tout, à condition qu'il n'y ait pas d'ancrage dans chaque situation en matière de politique monétaire. En cas de conflit au niveau de la politique monétaire, il faut qu'il y ait alors une possibilité de cesser les interventions ou de les limiter. Ces faits ont ensuite abouti à une solution plus souple – du reste, à l'époque, une discussion a eu lieu avec la France, je m'en souviens encore très précisément – en 1978 à Aix-la-Chapelle, une discussion bilatérale, et j'ai moi-même participé à ces entretiens. Et c'est alors qu'un compromis a été trouvé, un compromis qui, certes, prévoyait une coopération en matière de taux de change, mais qui... Le point décisif, c'est que ce qu'on appelait... la parité bilatérale... c'est que ce n'était pas la parité bilatérale qui était importante, mais ce qu'on appelait la grille de parités – cela devient technique –, c'était la grille de parités qui jouait un rôle, ce qui signifie que la banque centrale la plus forte ne devait plus être contrainte de procéder à des interventions excessives qui mettraient en péril sa propre politique monétaire. Et après l'obtention d'un tel compromis, le système monétaire européen a ensuite été établi, et en outre, il a du reste été prévu de créer un fonds de réserve. C'est une histoire qui n'est pas sans importance. Mais malheureusement, nous sommes contraints de constater que... Ensuite, en outre, on a introduit une unité de paiement que l'on appelait l'ECU – *European Currency Unit*. Pour la France, c'était justement un point très important, mais qui, dans la réalité pratique des années 80, n'a pas joué un grand rôle. Et le point décisif, c'est que ces efforts visant à la formalisation du système monétaire, à

l'accord de coopération sur les taux de change et à l'introduction de l'ECU n'ont pas apporté, au départ, d'amélioration substantielle. En effet, en 1979, 80 et 81, nous connaissions encore des tensions considérables. Le développement proprement dit a d'abord été corrigé... ou la correction a commencé en 1983, lorsque Jacques Delors a été nommé ministre des Finances en France, et lorsqu'il a imposé dans la politique française une orientation plus forte vers la stabilité. Ce n'est qu'alors qu'a commencé le processus laborieux, pour ainsi dire, des années 80, qui a abouti ultérieurement à l'union monétaire. Mais l'histoire est longue, bien sûr, et il y aurait beaucoup à dire, mais je vais m'arrêter là.

[François Klein] dans ses Mémoires, Pierre Werner évoque ses nombreuses discussions avec Jean Monnet sur l'opportunité d'utiliser leurs diverses influences, particulièrement auprès des Allemands et des Néerlandais, pour pouvoir faire aboutir favorablement les travaux du groupe Werner, qui avaient à maintes reprises mené à une impasse. Jean Monnet, par exemple, est intervenu plusieurs fois auprès de Willy Brandt, surtout sur le thème du fonds de régularisation des changes. Vous souvenez-vous de ces négociations et de ces accords, sous l'impulsion de Jean Monnet?

[Hans Tietmeyer] je ne sais pas, et je dirais très franchement qu'à l'exception des déclarations très générales de la chancellerie, je n'ai en aucun cas reçu d'informations ou d'instructions concernant les détails des négociations au sein du groupe Werner. M. Schöllhorn n'en a pas reçu non plus. Sur ce point, il se peut qu'il y ait eu à cette époque des discussions au plus haut niveau politique, mais la position fondamentale de l'Allemagne était déterminée par ce que l'on nommait le plan Schiller qui datait, je crois, de 1969; et récemment encore, j'ai revu une lettre, une copie d'une lettre dans laquelle M. Brandt remerciait de nouveau très chaleureusement M. Schiller pour ce plan. J'ai personnellement trouvé cela intéressant parce que j'avais moi-même en grande partie élaboré ce plan. Mais il est vrai qu'il y avait à cette époque entre d'une part la position hollandaise et la position allemande et d'autre part la position des Français et en partie des Belges – la position luxembourgeoise... Pierre Werner a toujours été un peu plus neutre – il y avait là des différences, alors qu'il est intéressant de noter que la position italienne n'était pas si claire à l'époque.

[François Klein] une autre décision du sommet de La Haye de décembre 1969 concernait la recherche de solutions pour aboutir à une meilleure harmonisation en matière de politique extérieure. La responsabilité de cette mission est confiée à Étienne Davignon. Avez-vous le souvenir de contacts entre les deux comités ou entre les deux présidents?

[Hans Tietmeyer] non, je n'y ai pas participé. J'ai suivi avec intérêt les travaux du groupe Davignon et j'ai parfois examiné s'il existait des conflits à cet égard, mais à l'époque, je n'ai vu aucun conflit sérieux entre les deux groupes. Dans ce contexte, j'ai certes suivi cela avec attention, mais il n'y avait pas..., je n'arrive pas à me souvenir d'un quelconque conflit particulier.

[François Klein] dernière question concernant le rapport Werner: comment le groupe Werner, et en particulier Pierre Werner, a-t-il vécu l'abandon du plan Werner? À l'époque, quelle était la position allemande vis-à-vis de la coopération ou de l'intégration monétaires?

[Hans Tietmeyer] eh bien, M. Werner, bien sûr, était déçu que l'on ne soit pas parvenu à faire adopter les grandes lignes du plan Werner ou du rapport Werner, notamment sa structure sur une orientation parallèle... un développement parallèle de la coopération en matière de politique économique et de celle qui concerne la politique monétaire. C'est surtout la France qui refusait toute évolution vers la supranationalité, tout élargissement des compétences supranationales. M. Werner, pour autant que je sache, a toujours beaucoup déploré cela. Toutefois, sur ce point, il n'était pas satisfait du résultat qui a été obtenu ensuite en 1971 à l'issue de longues négociations. À cet égard, les négociations se déroulaient en grande partie, à l'époque, par l'intermédiaire des ambassadeurs, des représentants permanents à Bruxelles, et en fait, nous étions... nous tous, tous les membres du

groupe Werner, nous étions en fait attristés de constater que ce que nous avons développé en termes de points de cohésion dans le groupe Werner ne recueillait pas l'assentiment général de tous les États membres.

De la part de l'Allemagne, le soutien aurait été total, à l'époque. Cela ne fait aucun doute. Mais il y avait encore des résistances, pas tant dans le gouvernement français, mais au sein du Parlement de ce pays; en effet, le Parlement était concerné à double titre par le sommet de La Haye. D'un côté..., avec l'élargissement aux nouveaux membres, on craignait, en particulier les Anglais..., on craignait de perdre la position française. Et deuxièmement, on ne voulait en aucun cas céder un peu plus de souveraineté nationale. Mais ces deux attitudes étaient, si vous voulez, des éléments qui visaient en fin de compte d'autres orientations dans le rapport Werner. Et j'avoue que pour l'Allemagne, à l'époque, l'idée de la voie vers la poursuite du développement de la communauté économique vers une union politique était considérée de manière très ouverte et en principe, était aussi approuvée. Et Werner a toujours beaucoup apprécié cela, mais là précisément, sur ce point, il y avait alors une résistance du côté français. Plus tard, la France a connu une tout autre évolution... Mais le mot même d'«union politique», et celui de «super-État», ce sont des termes qui résonnent amèrement aux oreilles des Français, mais pas seulement.

Je dois dire maintenant (mais il s'agit ici d'une situation actuelle) qu'entre-temps, l'élargissement de la communauté a tant progressé, et il était historiquement nécessaire d'intégrer les États de l'Europe de l'Est après la chute du mur, que cette communauté des 27 que nous avons actuellement, que..., je ne vois en tout cas aucun moyen de parvenir à une union politique dotée d'une plus grande compétence supranationale. Je n'en vois pas, ni pour la zone monétaire, ni pour d'autres domaines. Sur ce point, la situation actuelle de l'Europe et de l'intégration européenne n'est pas du tout comparable à celle de la Communauté des Six à l'époque. Dans la communauté des six, il y aurait peut-être eu justement cette possibilité. Mais c'est le passé, et maintenant, il faut trouver d'autres moyens, et ils ont été créés plus tard dans le domaine de l'union économique et monétaire avec les préparatifs du traité de Maastricht ou du groupe Delors.

II. Le comité Delors et le traité de Maastricht

[François Klein] au moment des travaux du comité Delors, environ 15 ans après le rapport Werner, vous étiez secrétaire d'État au ministère fédéral des Finances. Dans quelle mesure pouviez-vous par ce biais suivre les travaux du comité Delors qui était composé des présidents des banques centrales, avec Otto Pöhl en tant que représentant de la RFA, ou y contribuer?

[Hans Tietmeyer] Eh bien, je n'y ai pas participé directement, et je ne pouvais pas non plus les influencer de manière directe. Mais d'abord, il faut tenir compte des antécédents qui ont précédé la création du groupe Delors. Et je souhaite ici poursuivre explicitement sur ce que je viens de mentionner: en 1983, nous avons connu l'une des négociations de réaligement les plus difficiles concernant la structure des taux de change, en particulier entre le franc français et le mark allemand. Nous sommes tombés d'accord à l'issue de négociations très difficiles, et ce qui a été déterminant, c'est que depuis cette époque, au fond, la France a mené une politique intérieure, fiscale et monétaire plus orientée vers la stabilité. De plus en plus. Résultat: globalement, de manière croissante, les autres pays se sont également ralliés à cette orientation, et nous avons eu moins de réalignements au cours des années 80. Au début, dans la première moitié de la décennie, ces réalignements étaient encore relativement nombreux, mais au-delà de la limite de 1985, les années 85, leur nombre a progressivement diminué.

Cela tenait au fait qu'en réalité, l'orientation économique commune s'était renforcée. Et c'est sur ce fondement que nous réfléchissions à une nouvelle approche. Tout d'abord, je le mentionne seulement à titre de rappel, Jacques Delors, qui était alors président... qui est devenu en 1984 président de la commission, a présenté une proposition de refonte du traité, appelé *Single Act*, l'acte unique. Et dans cet acte unique, le thème de l'union économique et monétaire a été prononcé pour la

première fois dans le traité, mais d'abord seulement dans le titre. Puis, il a été dit que la coopération dans le système monétaire européen devait être poursuivie, et qu'à la lumière de l'expérience, des démarches en vue d'une union économique et monétaire devaient ensuite être engagées. Puis, Jacques Delors avait encore ajouté – je souhaite faire ce commentaire – qu'alors, la révision du traité devait être effectuée d'après l'article 235. L'article 235 signifie que seul le Conseil des ministres peut le décider et que la ratification par les parlements nationaux ne sera plus nécessaire. À mon sens, c'était problématique, et je me souviens encore très bien d'une séance au Luxembourg, avant de parvenir à un accord, lors de laquelle j'avais pu convaincre le chancelier fédéral allemand d'alors, Helmut Kohl, qu'il devait faire accepter de prendre comme référence l'article 236 au lieu de l'article 235, car le 236 stipule que la procédure de ratification doit se dérouler selon les règles nationales pour cette modification du traité. Il a réussi à imposer cette idée, Jacques Delors l'a acceptée, et j'avais encore pour tâche de convaincre personnellement Mme Thatcher qu'elle devait maintenant donner son approbation, car elle était la seule qui refusait. Eh bien, nous avons alors suivi notre chemin, mais ce que je voudrais dire, c'est que c'était en 1985, et ensuite, il y a eu 1986-87... La politique française s'est montrée de plus en plus intéressée – M. Balladur, à l'époque – par une collaboration plus étroite également entre l'Allemagne et la France. Une commission économique et financière commune a même ensuite été créée entre l'Allemagne et la France afin de mettre les choses en route. Et ainsi, en 1988, nous nous trouvions de plus en plus en position d'avoir une convergence croissante. Puis, il nous est venu à l'esprit cette idée: ne devrions-nous pas maintenant mettre en place un nouveau groupe enfin de préparer un nouveau traité? Depuis, il y a eu des discussions, en particulier entre MM. Kohl et Mitterrand ainsi que Jacques Delors, qui était alors à Bruxelles, et il a été convenu de créer un nouveau groupe, lors du sommet de Hanovre, je crois, en 1989 ou 1988...

[François Klein] ... 1988...

[Hans Tietmeyer] ...Et ce groupe – j'en viens maintenant au fait – devait travailler sous... à dessein... sous la présidence – c'était la proposition de M. Kohl – sous la présidence de M. Delors. Premièrement parce que M. Delors était français, mais deuxièmement, parce qu'il était aussi président de la commission. Et M. Mitterrand a bien sûr donné immédiatement son accord. Puis, M. Delors a dit: «Mais ensuite, je souhaiterais également avoir tous les présidents des banques centrales dans ce groupe.» Car il savait très bien que si l'on ne parvenait pas à amener les présidents des banques centrales à la position commune, alors cela deviendrait difficile. Puis, le groupe Delors a été fondé au sommet de Hanovre, la décision a été prise de le créer, sous la présidence de Jacques Delors, avec pour membres les 12 gouverneurs des banques centrales de l'époque et en outre trois experts. Les travaux de ce groupe ne se sont alors déroulés ni à Bruxelles, ni au Luxembourg, mais surtout à Bâle. Pourquoi? Parce que les présidents des banques centrales se réunissaient à l'époque régulièrement à Bâle, à la BRI. Et c'est là que le secrétariat de ce comité a été installé. Et le président venait toujours de Bruxelles à Bâle. Maintenant, vous me demandez si j'avais pris de l'influence sur ces travaux? Pendant cette période, j'ai mené plusieurs discussions, mais je ne souhaitais pas délibérément les influencer au sens strict, car – en fait – je savais qu'avant tout, le président de la banque centrale allemande y était représenté, et donc la requête de stabilité, pour la nommer ainsi, y était bien représentée. Et c'est ainsi que le rapport a été achevé en 1989. En 1989 donc, c'est intéressant de le noter – du point de vue de son contenu. Et le président de la banque centrale française a donné son consentement à l'époque – il s'agissait de Jacques de Larosière. Pour la première fois, un représentant français au sein du comité a approuvé la création d'une banque centrale supranationale indépendante. C'était un thème que nous avions toujours souhaité, mais qui n'avait pas été accepté au départ. Mais quant à cette position, pour la France, Jacques de Larosière a pour ainsi dire... Lorsque le rapport a été présenté, il y a eu beaucoup de discussions en France. Même au sein du gouvernement, certains étaient contre. Mais Jacques de Larosière a finalement réussi à imposer ses idées et la situation est différente de celle de M. Clappier en 1970. Cette année-là, M. Clappier avait certes approuvé un compromis dans le rapport

Werner, mais il n'avait pas obtenu, en définitive, l'accord de la politique française. Dans le rapport Delors de 1989, il y avait... Jacques de Larosière l'avait approuvé, mais il y a eu ensuite de vives querelles à Paris, pour ce que j'en sais, mais Paris a finalement donné son consentement, et cela a été l'un des points décisifs.

Je vais maintenant évoquer un deuxième fait que beaucoup ont parfois mal interprété, même parfois les historiens. Il y a eu une coïncidence chronologique, lors des négociations qui ont suivi, entre le thème de la réunification allemande et celui de l'évolution de l'union économique et monétaire. Tout d'abord, il faut remarquer que le rapport du groupe Delors a été présenté dès le printemps 1989, alors qu'il était encore impossible de prédire que l'on s'acheminait vers la chute du mur de Berlin à l'automne 1989. Ce n'est que dans l'année... ce n'est que fin 1989 et en 1990 que le thème de la réunification allemande a joué un rôle. Il est vrai qu'à cette époque, les négociations concernant le traité de Maastricht jouaient également un rôle important. Dans cette mesure, c'était une coïncidence chronologique, un parallélisme temporel, mais – à vrai dire, je le dis plus pour les Allemands que pour les autres – en Allemagne, il existe une légende ou une position à mon avis erronée qui est souvent défendue, selon laquelle le consentement allemand au traité de Maastricht et à la création de l'euro aurait été le prix à payer... et l'abandon du mark allemand... le prix à payer pour la réunification allemande. D'après mon expérience, ce n'est pas vrai. Ce qui est vrai, c'est qu'il y a eu cette coïncidence chronologique et que l'on aurait probablement mis encore plus de temps à parvenir à une position commune en Europe.

Dans cette mesure, je pourrais accepter une accélération chronologique, mais pas une accélération substantielle. Pourquoi dis-je cela? Parce qu'à cette époque, j'étais totalement impliqué dans cette affaire. En effet, lorsque le rapport Delors a été présenté, il est revenu dans le gouvernement, et j'étais à l'époque au ministère des Finances, et dès le premier jour, j'ai amené mon nouveau ministre de l'époque Theo Waigel à réfléchir dans ce sens. Il était dans une situation difficile. En Bavière, à l'époque, beaucoup étaient fermement opposés à une union économique et monétaire européenne. Et Theo Waigel était président de la CSU bavaroise. Pour lui, c'était une situation difficile, mais nous avons suivi cette voie, et ensuite, je suis entré à la Bundesbank en 1990 et j'ai alors accompagné les négociations lors du traité de Maastricht du point de vue de la Bundesbank. J'avais à cœur d'établir dans le traité de Maastricht une construction solide, apportant une orientation en faveur de la stabilité. Et sur ce point, nous pouvions en partie nous appuyer sur les résultats du groupe Werner. Mais seulement en partie. Et le concept du traité de Maastricht diffère du concept que nous avons présenté dans le rapport Werner sur certains points importants.

Premier point: la question des adhésions. À l'époque, dans le rapport Werner, nous avions... naturellement, nous avons supposé que les six membres allaient tous y participer. Dans le traité de Maastricht, dès le début, il était clair que tous les membres ne souhaitaient pas devenir membres. Et deuxièmement, nous ne pouvions pas non plus partir de l'hypothèse que tous les pays remplissaient déjà les conditions préalables, les conditions économiques préalables à l'adhésion. Pour cette raison, dans le traité de Maastricht, seule une sélection de membres a désormais été prévue, une sélection de membres au moyen de critères de convergence qui ont été fixés dans le traité. C'était le premier point.

Deuxième point: il a été... et ce que l'on a appelé le rapport du groupe Delors l'avait présenté différemment du groupe Werner... À mon avis, on n'a pas assez présenté le contrôle de la politique économique et de la politique financière parallèlement à la mise en commun de la politique monétaire. Le rapport du groupe Delors avait certes mis le doigt sur le problème, mais la solution qui fut ensuite recherchée dans le traité de Maastricht était différente. Parce qu'entre-temps, la France, certes, s'était montrée prête à «supranationaliser» la politique monétaire, mais pas la politique fiscale nationale. Nous avons alors dit, déjà, lors de la sélection des pays, que la politique fiscale nationale, le niveau d'endettement et le déficit devaient être ainsi, et les pays devaient être qualifiés sur une longue évolution au sein du mécanisme des taux de change, etc. Toutefois, et c'est là le point très important à mon avis, il y avait certes dans le traité de Maastricht un contrôle de la politique fiscale également après l'entrée, mais ce contrôle, à mon sens, n'a pas été établi de manière assez efficace, en particulier parce que c'était un contrôle commun. La décision devait être prise par

tous. Et dès le premier jour, j'ai dit que cela constituait un point faible de la construction. Et je me rappelle encore très bien qu'alors, l'Allemagne... Comme je l'ai dit, j'étais à la Bundesbank... Entre-temps, Theo Waigel et à l'époque, du reste, Horst Köhler, étaient ceux qui poursuivaient les négociations... Et ainsi, un pacte supplémentaire de stabilité et de croissance a certes été convenu, mais au fond, sans modification substantielle de la structure juridique. Et – je m'en souviens encore très précisément – lorsque ce traité a été conclu en 1997, j'ai dit, à l'époque, qu'il n'était pas assez efficace, et que je souhaitais... que je pensais qu'il était nécessaire que nous établissions en complément une nouvelle base contractuelle car le traité de Maastricht n'allait pas assez loin sur ce point. Et à l'époque, j'ai émis la proposition d'introduire une procédure de contrôle renforcée au niveau fiscal, sur la base d'un nouveau traité, que j'avais qualifié de «traité de type Schengen». De «type Schengen» signifiait que seuls les pays participant concluaient ce traité. Il ne devait pas nécessairement être intégré au traité global, mais ces pays concluaient le traité. Malheureusement, cela n'a pas été accepté par les ministres des Finances de l'époque. Je le déplore beaucoup, et entre-temps, nous avons pu malheureusement le constater, cela est devenu l'un des points faibles et problématiques de l'euro: le manque de convergence en matière de politique fiscale. Et c'est un problème central qu'il faut aussi que l'on règle maintenant.

[François Klein] Y avait-il ce tandem franco-allemand? Jacques de Larosière indique avoir accepté l'indépendance de la future banque centrale afin de conserver le consentement de Karl-Otto Pöhl à une monnaie commune.

[Hans Tietmeyer] eh bien, je n'étais pas moi-même dans le comité Delors, donc je ne sais pas exactement, mais ce que je sais, c'est que le rôle de Jacques de Larosière a été déterminant dans le fait que finalement, l'Allemagne et M. Pöhl ont approuvé le rapport Delors. En effet, cette question centrale était la création d'une banque centrale supranationale et indépendante avec un mandat explicite de stabilité. Et sur ce point, Jacques de Larosière a joué un rôle important dans le comité Delors, en y imposant cette position, et en faisant de même chez lui à Paris lorsque le rapport y a été présenté, et il a ensuite – je vous le dis maintenant – évité un veto français. Je sais qu'à l'époque, en France, de sérieux débats avaient eu lieu à ce sujet. Mais en fait, Jacques de Larosière, à mon avis, a joué un rôle central à cet égard. Je le dis en connaissance de cause, sur la question d'une banque centrale supranationale indépendante dotée d'un mandat explicite de stabilité. Pour moi, c'est tout à fait clair, et il a sur ce point un mérite historique.

[François Klein] bien que le Luxembourg, à certains égards, soit considéré comme le siège des institutions financières des Communautés, c'est Francfort qui sera finalement choisi pour accueillir le siège de l'Institut monétaire européen et plus tard, de la Banque centrale européenne. Avez-vous participé aux négociations sur cette question? Comment se sont-elles déroulées, et qu'est-ce qui a mené à la décision, finalement?

[Hans Tietmeyer] je n'y ai pas participé. Pour être franc, cette décision a été prise en dernier ressort au niveau des présidents d'État et des Premiers ministres. Finalement, en fait, Helmut Kohl, particulièrement, était celui qui a dit que pour pouvoir demander à la population allemande son consentement à l'abandon du deutschemark, il fallait en retour que la banque centrale européenne puisse alors venir dans le lieu traditionnel, pour ainsi dire, que représente Francfort. Un lieu de tradition pour une certaine politique de banque centrale. Sur ce point, je pense que le mérite de cette décision revient en premier lieu à Helmut Kohl. Pour autant que je sache, les ministres ont eu certes des discussions à ce sujet, et naturellement, les gouverneurs des banques centrales en ont également débattu, cela ne fait aucun doute. Mais il est clair que la décision a été prise par les chefs d'État et de gouvernement eux-mêmes, et c'est Helmut Kohl qui en a fait un thème central. D'ailleurs, je peux vous raconter une petite anecdote: à l'époque, avant que la décision ne tombe, il y avait naturellement beaucoup de candidatures, pas de manière officielle, mais tous les pays proposaient des villes pour... Paris, Londres, Amsterdam, La Haye, Milan, Rome, Lyon,

Luxembourg naturellement, etc. Mais je vous le dis franchement, lorsque la discussion s'est ensuite concentrée sur la question de Londres, Paris ou Francfort, ou encore Amsterdam – les choix ultimes de la sélection –, j'avais d'ailleurs tenu à Londres un discours à l'issue d'un dîner, et on m'a alors demandé quelle était ma position à ce sujet. J'ai alors répondu que je ne souhaitais pas m'immiscer maintenant dans la décision politique, mais que j'allais faire la remarque suivante, je considérais qu'il y avait trois critères très importants pour ce choix. Premièrement, il fallait qu'il y ait une tradition de stabilité pour la monnaie. Ce critère éliminait déjà quelques pays. Deuxièmement, il fallait qu'il y ait une tradition d'indépendance vis-à-vis de la politique. Ainsi, les lieux dans lesquels le gouvernement, le parlement et la banque centrale se trouvaient au même endroit étaient effectivement aussi éliminés. Et puis, il m'est venu à l'esprit que... mais cela pouvait signifier qu'alors, La Haye était encore pour ainsi dire... Amsterdam, La Haye... car Amsterdam... qu'Amsterdam pouvait encore jouer un rôle, car Amsterdam n'est pas La Haye. Alors, j'ai dit: «et en outre, les dirigeants des banques centrales aiment le bon vin, et par conséquent il faut que ce soit un territoire dans lequel il y a de bons vignobles à proximité. Je conviens que Luxembourg aurait également rempli ce critère, cela ne fait aucun doute, mais je crois que Luxembourg n'était pas très sérieusement impliqué dans la concurrence pour ce dernier tour.

III. Les préparatifs en vue d'une monnaie commune et la Bundesbank

[François Klein] En 1991, vous devenez vice-président de la Bundesbank, de 1993 à 1999, vous en êtes le président, c'est-à-dire pendant cette période décisive des négociations en vue de la préparation de la monnaie commune. Vous avez eu l'occasion d'aborder les questions les plus délicates à cette époque. Au cours de votre mission à la tête de la Bundesbank, vous avez défendu en particulier l'établissement de mécanismes de garantie d'une discipline budgétaire. Vous avez dit qu'à partir de là, à peine le traité de Maastricht était-il entré en vigueur que des négociations concernant le pacte de stabilité et de croissance ont débuté, pacte qui a finalement été voté en 1997. Pourquoi avait-on besoin d'un tel pacte, quels étaient les points principaux de ces négociations et en quoi les positions allemandes et françaises se distinguaient-elles?

[Hans Tietmeyer] j'ai déjà mentionné quelques points, mais je vais le redire clairement. Globalement, toute l'histoire montre que les unions ou les zones monétaires ont connu des difficultés principalement en raison de divergences importantes dans les domaines fiscaux des finances publiques. Et dans ce contexte, pour moi, il était évident dès le départ que le thème de convergence économique devait être aussi, et surtout, accompagné et financé par la fiscalité. Pas seulement dans la position de départ, c'est-à-dire lorsqu'un État pouvait devenir membre, mais également ultérieurement. Et je souhaiterais rajouter qu'à mon sens, cela n'a pas été exprimé assez clairement et sans ambiguïté dans le traité de Maastricht, et le pacte de stabilité et de croissance qui a ensuite été négocié a certes apporté quelques améliorations procédurales, mais n'a pas modifié substantiellement cet état de fait. Et je le répète encore, j'aurais franchement souhaité que nous fassions, à l'époque, un nouveau traité supplémentaire des pays de l'Union monétaire d'après le modèle de Schengen. Le modèle de Schengen ne signifie pas l'essence du traité, mais la procédure. Malheureusement, cela n'a pas réussi, et j'avais déjà dit à l'époque que cela deviendrait un des principaux défis. Et maintenant, je souhaite rajouter ceci: à mon sens, dans la période qui a suivi, la Commission à Bruxelles n'a pas toujours réagi de manière assez stricte et rigoureuse. Cela tient au fait que la commission est aussi très fortement influencée politiquement par les États membres. J'aurais souhaité que cet organe soit encore plus explicite. Mais j'aurais également souhaité que la banque centrale européenne attire l'attention sur ce fait. Elle l'a fait dans quelques articles, mais ce n'était pas très explicite. Pourquoi dis-je cela? Parce que notamment, l'un des problèmes fondamentaux de cette construction de l'euro est le fait que nous avons certes une politique monétaire commune et donc un taux d'intérêt

commun sur le marché à court terme, mais en soi, tant qu'il y aura des situations différentes en matière de risque entre les pays, on ne peut expliquer pourquoi les marchés ont pour ainsi dire harmonisé ces taux à court terme, au fond, et même au-dessus des taux à long terme, de quinze à vingt ans, et sans avoir mis en place à temps des *spreads* (écarts). Il s'agit d'une interprétation erronée des banques de cette construction, mais malheureusement, il faut également reconnaître que les instances politiques – je me réfère ici particulièrement à la commission – n'ont pas assez signalé qu'il y avait là un problème. Et elles ne l'ont pas indiqué aux marchés.

Et je considère qu'il est extrêmement important que la situation de crise que nous traversons actuellement mène à une solution sur ce point. Soit nous obtenons effectivement une plus grande cohésion astreignante, soit, si nous ne l'obtenons pas suffisamment, il faut alors qu'on le découvre le plus tôt possible afin que les marchés – je le dis délibérément – puissent mettre en place un certain contrôle sur les divergences des taux d'intérêt. Car des taux plus élevés constituent naturellement un problème de taille pour un État qui connaît une forte évolution du déficit.

Dans ce contexte, il existe un certain déficit pas seulement dans la construction mais également dans la présentation, et je considère qu'il est extrêmement important que nous franchissions ici une étape supplémentaire; j'ai récemment émis la proposition d'instituer au moins un *Council* ou conseil d'experts indépendant chargé d'évaluer régulièrement la situation et de publier les résultats. À mon avis, jusqu'ici, la commission n'a pas été assez efficace sur cette question. Vraisemblablement, elle ne le peut pas non plus, parce qu'elle est trop soumise à la pression politique des différents pays. Mais pourquoi est-ce que le thème de la Grèce et celui de l'Irlande n'ont pas été soulevés en temps opportun? Les mesures visant à sauver ces économies sont désormais indispensables, cela ne fait aucun doute. Mais il faut également préparer le terrain pour l'avenir. Et c'est là l'un des points importants, car il y a ici un déficit, et j'avais déjà attiré l'attention sur ce déficit dans les années 90 et je n'ai cessé de le répéter après 2000, en disant qu'il s'agissait d'un défi majeur.

Je ne vais pas jusqu'à croire que nous obtiendrons une union politique. Je ne le crois pas. Mais la convergence des taux, que l'on a aussi obtenue, malheureusement, à long terme pour les États, s'est révélée problématique parce que pour beaucoup de pays, il est devenu trop facile de creuser le déficit de manière considérable et d'accroître considérablement l'endettement sans que s'exerce la sanction des marchés.

[François Klein] avez-vous participé aux négociations concernant la désignation du président de l'institut monétaire européen et, plus tard, de la banque centrale européenne?

[Hans Tietmeyer] oui, j'y ai participé dans le sens où nous nous sommes livrés à des réflexions préalables. Et naturellement, nous nous sommes posé la question de savoir qui devait diriger l'institut monétaire européen. Et nous sommes parvenus au résultat suivant, à l'issue de plusieurs discussions: M. Lamfalussy était le point de départ qui convenait. Mais à l'époque, il était clair également que M. Lamfalussy ne pourrait pas devenir président par la suite, parce qu'en raison de son âge, il ne remplirait plus les conditions pour cela. Puis, nous avons mis sur la table le nom de Wim Duisenberg en tant que successeur, et j'ai moi-même dirigé plusieurs débats à ce sujet. Ensuite, nous avons émis ensemble, en tant que gouverneurs des banques centrales, cette proposition. Un consensus a ensuite rapidement été trouvé et, à cet égard, il m'a toujours paru évident qu'un Allemand ne pouvait pas être là au début, mais que cela devait être une personne issue d'un plus petit pays ayant une certaine tradition de stabilité. Wim Duisenberg a assumé cette fonction, et lorsqu'ensuite, la décision concernant l'établissement de la banque centrale européenne a été prise, au printemps 1998, dans ce contexte, en fait, nous, les gouverneurs des banques centrales – et j'y ai moi-même contribué –, nous avons convenu que Wim Duisenberg devait être alors le premier, tandis que la France attachait beaucoup d'importance au fait qu'un Français y soit dès le départ. Et ensuite, lors de la séance à Bruxelles, il y a eu encore des conflits houleux. Finalement, une solution de compromis, si l'on peut l'appeler ainsi, en tous les cas une solution fut trouvée: Wim Duisenberg a déclaré de son propre chef qu'il n'effectuerait pas la totalité du mandat de huit ans, car il était déjà âgé et ne pouvait plus exercer sur une telle durée, mais aucune échéance

n'a été fixée, contrairement à ce que la France a toujours affirmé par la suite. Aucune échéance n'a été fixée, mais il s'agissait de la décision personnelle de Wim Duisenberg. Je vais même vous dire tout de suite pourquoi cela était important. Si cela n'avait pas été le cas, cela aurait été un manquement aux dispositions du traité. Et la cour constitutionnelle fédérale allemande serait alors très vraisemblablement parvenue à un vote défavorable si cette affaire avait été portée devant cette instance. Nous aurions alors connu un blocage.

Mais une solution raisonnable a alors vu le jour. Wim Duisenberg a dit, sans s'engager, qu'il se retirerait vraisemblablement de manière anticipée de son propre chef. Il en a le droit. Et il régnait alors entre les chefs d'État un certain consensus sur le fait qu'un Français devait entrer. On a alors trouvé avec le président, avec le président actuel naturellement, une véritable solution grandiose, et il a effectué une prestation remarquable, je le crois vraiment.

IV. Le pacte de stabilité et de croissance et la coordination des politiques économiques

[François Klein] vous voulez dire que vous émettez un commentaire positif sur la proposition du président de la BCE, Jean-Claude Trichet, visant à une «union budgétaire européenne»?

[Hans Tietmeyer] ce n'est pas la question de l'union budgétaire. Je pense que l'union budgétaire, c'est déjà la question de savoir s'il y a des budgets communs. Non, un contrôle suffisant. Or, je doute qu'un contrôle qui est créé avec la majorité des États membres soit assez efficace. Pourquoi? Parce qu'alors, il faut sans cesse faire des compromis. Et sur ce point, je souhaiterais que l'on y intercale une instance indépendante qui publierait également et donnerait des signaux aux marchés en temps opportun. Dans ce contexte, cela dépend de ce que l'on entend par le concept d'union budgétaire.

[François Klein] l'union monétaire est certes une réussite, toutefois, on signale souvent l'absence d'une véritable coordination de la politique économique ou d'un gouvernement économique, en particulier en ce qui concerne l'interaction avec la BCE. Est-ce que cela provient d'une lacune du traité, d'un manque de volonté politique...?

[Hans Tietmeyer] le thème du gouvernement économique a toujours joué un grand rôle; en fait, dans le rapport Werner, nous avons déjà proposé un organe central, mais l'idée n'a pas été reprise ensuite dans le rapport Delors: dans celui-ci, ce thème a été laissé de côté, et à l'époque, l'Allemagne s'était également prononcée contre un gouvernement économique en arguant que ce dernier pouvait mettre en péril trop facilement l'indépendance de la banque centrale. J'avoue que cet argument ne m'a pas tout à fait convaincu. Tout dépend de ce qu'un gouvernement économique peut faire et de ce qu'il doit faire, et de la manière dont il le fait. D'abord, je dirai ceci: lorsqu'un gouvernement économique a pour but de mettre en place une politique économique et financière égalitaire axée, pour ainsi dire, non sur le «premier de la classe», mais en direction de la moyenne, je considère alors qu'il s'agit d'une affaire très problématique. Cela signifie en effet qu'en Europe, nous serions alors assurés de perdre en compétitivité dans le monde entier, que nous serions certains de mettre en péril la dynamique du développement économique. Cela dépend également beaucoup des facteurs suivants: premièrement, que doit faire le gouvernement économique? Comment doit-il prendre les décisions? Et sur quels critères? Et je vais être très clair sur ce point: si le critère consiste à accroître la concurrence, à renforcer la dynamique, alors je dirais qu'effectivement, il s'agit d'un point pertinent. Mais le danger de l'égalisation à un niveau moyen est problématique, car cela signifierait que l'Europe perdrait avec certitude ses «meilleurs élèves» et que nous perdriions alors globalement considérablement en termes de compétitivité vis-à-vis du reste du monde. Nous ne devons pas oublier ce fait: l'Europe n'est pas seule au monde. Elle fait partie de

l'économie mondiale globale, et dans cette économie mondiale, il existe un fort degré de concurrence, et ici, il faut également que subsiste la dynamique interne de l'union économique, pour ainsi dire. C'est un point très important. J'ai toujours dit que je considérais comme problématique une union économique qui débouche sur une égalisation de la politique et une égalisation des normes, mais qu'il devait y avoir une politique économique qui favorise la concurrence, qui actionne la concurrence entre les membres, qui accorde des incitations pour les dynamiques intéressantes, c'est cela qui est déterminant. Toute autre action aboutirait au final à un résultat encore plus négatif pour l'Europe. L'Europe se ferait distancer dans la concurrence internationale.

V. Les États membres et non-membres de l'Union monétaire

[François Klein] comment les critères de convergence du traité de Maastricht ont-ils été négociés? Comment ont-ils été appliqués et comment devront-ils être appliqués à l'avenir?

[Hans Tietmeyer] eh bien, sur ce point, il faut faire la différence. Tout d'abord, il y a la définition. Cette définition a été... Bien sûr, entre les gouvernements... Mais les banques centrales ont aussi participé indirectement aux différentes instances, et j'ai moi-même bien sûr mené des discussions internes, pas seulement avec Bonn, mais aussi avec la France, et nous avons, à l'époque..., bien, toujours... Finalement, il y a eu des compromis. Il y a eu des positions pour lesquelles nous aurions dû être plus fermes, mais il y a eu ensuite des compromis. À mon sens, les critères de convergence sont justes en substance. Je ne suis pas tout à fait satisfait de leur interprétation et de leur application par la commission lors du choix des candidats. Cela est particulièrement vrai pour le cas de la Grèce, pour lequel je n'ai pas participé parce que j'avais déjà quitté entre-temps la Deutsche Bundesbank en raison de mon âge. La décision grecque est pour moi incompréhensible, et jusqu'à maintenant, je n'arrive pas à comprendre que la commission, les services de la commission n'aient pas découvert à temps la supercherie. Mais c'est ainsi, et sur ce point, je dirais franchement que j'espère que la commission en a tiré les leçons pour l'avenir. Pour les nouveaux membres, je crois qu'elle s'est montrée plus sévère, et j'espère qu'il en sera de même à l'avenir, mais il ne s'agit pas seulement de procéder au choix des pays, mais aussi de les contrôler de manière permanente. Et sur ce point, je dirai sans ambages que je critique fermement le fait que l'Allemagne ait convenu avec la France, en 2004-2005, d'une révision dans le sens d'un assouplissement de la procédure du pacte de stabilité et de croissance. Je considère qu'il s'agit d'une fausse évolution, mais ce n'est pas assez. Nous avons besoin d'un renforcement de la surveillance régulière. Entre-temps, diverses propositions ont été suggérées, et je dois reconnaître que ces propositions, à mon sens, vont dans la bonne direction, mais ce qui sera déterminant, ce sera le recours effectif à une application quasi-automatique. Je sais que ce n'est pas une idée qui plaît à tout le monde, mais je considère que c'est important. Pourquoi? Parce que j'ai trop longtemps siégé au Conseil des ministres, pendant des décennies, pour ne pas savoir qu'en fin de compte, si ce n'est pas le cas, il y a toujours au fond une solution de type «donne-moi cela, je te donnerai cela», et alors on négocie encore et toujours, et aucun contrôle clair n'est établi. Il nous faut un contrôle plus sévère, plus indépendant, et si vous voulez, plus automatique.

[François Klein] quelle est votre position par rapport aux États qui, comme le Royaume-Uni ou la Suède, sont plus que réservés à l'idée d'entrer dans la zone euro?

[Hans Tietmeyer] eh bien, dès le début, les Britanniques se sont montrés réservés. Au cours du processus de ratification, il est devenu évident que les Danois étaient très réservés. Les Suédois n'ont jamais exprimé ces réserves très explicitement dans les négociations politiques. Mais je vous le dis: théoriquement, chaque pays peut naturellement, s'il ne remplit pas certains critères de

sélection – par exemple l’adhésion au mécanisme des taux de change –, simplement ne pas remplir les conditions préalables, et ainsi il n’a pas besoin de devenir membre. Sur ce point, les Suédois n’ont pas de position particulière, mais ils peuvent se maintenir à l’extérieur en ne remplissant pas certains critères tout simplement. Par conséquent, je suis d’avis que chaque pays devrait être libre. En fait, je ne considère pas l’identité de membre de l’UE et de membre de l’UEM, l’Union économique et monétaire, comme nécessaire et établie. Ce n’est pas le cas. Nous allons probablement vivre encore longtemps avec. Et ce sont les pays eux-mêmes qui doivent décider s’ils veulent créer ou non les conditions d’admission.

[François Klein] L’Eurogroupe, qui a été créé en 1997 sous la présidence du conseil luxembourgeoise et a été officiellement reconnu par le traité de Lisbonne, joue un rôle de plus en plus important, particulièrement en ces temps de crise. Que pensez-vous du rôle et de l’évolution de ce groupe informel qui comprend exclusivement des représentants des États membres de la zone euro?

[Hans Tietmeyer] je pense que ce rôle est compréhensible, parce qu’il faut effectivement qu’il y ait une discussion politique à ce sujet entre les États qui font partie de l’Union monétaire. Et je crois également qu’il est bon qu’il y ait un président pour ce groupe, et Jean-Claude Juncker s’acquitte très bien de cette mission. Cela ne fait aucun doute, mais cela ne veut pas dire que je suis toujours d’accord avec lui. Par exemple, en ce qui concerne les propositions d’euro-obligations, je ne le soutiens pas. Mais laissons cela de côté. Non, je crois qu’il s’agit en soi d’une voie adéquate, mais il reste encore de nombreux points à éclaircir. Notamment, comment – je le dis délibérément – pourrait-on au juste parvenir à une politique économique plus forte et plus cohérente entre les États membres de l’union monétaire? Cohérente non dans le sens d’égalitaire, ni dans celui d’une orientation vers la moyenne, mais dans le sens d’une concurrence, certes, mais d’une concurrence loyale. Et sur ce point, il y a encore bien des questions qui appellent des discussions sérieuses. La deuxième question est la suivante: la zone monétaire doit-elle être représentée collectivement vis-à-vis de l’extérieur? Elle est représentée collectivement par la banque centrale européenne, c’est un des aspects. Mais l’aspect politique n’est pas représenté sérieusement à ce jour, par exemple au sein du fonds monétaire international, etc. Ces questions restent ouvertes. Personnellement, j’estime que lorsque nous aurons vraiment résolu la crise de l’euro, la situation de crise actuelle de manière raisonnable et de telle sorte qu’il y ait un fondement stable, alors se posera un jour la question de savoir comment la représentation extérieure de la zone euro doit désormais s’effectuer sur le plan politique. Je pense qu’il ne serait pas judicieux de mener cette discussion maintenant; d’abord, l’Europe doit sortir de la crise. Mais ensuite, la question reviendra certainement. Car elle n’est pas résolue.

[François Klein] que pensez-vous de la proposition récemment émise par l’Allemagne et la France concernant un «gouvernement économique au niveau des vingt-sept» qui éviterait l’existence de «membres de première et de deuxième catégorie» en Europe?

[Hans Tietmeyer] eh bien, si nous en arrivons là, c’est bien. Ensuite, cela dépend de ce que fera ce gouvernement. Personnellement, j’estime qu’il est tout à fait utile que l’on discute aussi entre nous de politique économique, mais nous pouvons déjà le faire aujourd’hui au sein du conseil Ecofin. Mais c’est certainement très utile que l’on en discute entre nous. Toutefois, je doute beaucoup que cela aboutisse à des décisions juridiquement contraignantes. Il n’y aura pas beaucoup de décisions contraignantes, car je ne peux pas concevoir que, par exemple, quelque chose qui serait très important comme la question de la concurrence fiscale n’aboutisse pas à une solution forcément égalitaire, mais plutôt à une solution plus orientée en fonction de l’aspect concurrentiel, qui entraînerait une concurrence loyale. Car beaucoup de réglementations fiscales sont problématiques. En outre, je suis d’avis qu’il est judicieux de renforcer la coopération entre les autorités de contrôle, les autorités de contrôle financier en Europe, et de parvenir à un développement commun. Par le

regroupement des autorités de contrôle, des démarches ont déjà été initiées. En outre, on a même créé ce que l'on appelle un conseil systémique, ou un organe systémique, je ne sais plus, un conseil, je crois, qui est chargé des questions systémiques entre le domaine monétaire et la surveillance financière. Je pense que tout cela est utile, mais je doute fort que par exemple, le gouvernement économique des 27 soit disposé à s'efforcer d'harmoniser les systèmes de protection sociale. Car a priori, cela ne mènerait ni à un renforcement de la concurrence, ni à une concurrence plus loyale. Certains points, oui. Mais d'autres points pourraient très rapidement aboutir à de nouveaux déséquilibres. Donc, ma réponse, pour être franc, c'est que je ne suis pas vraiment enthousiasmé par cette solution. Cela peut être un point de départ utile, certes. Mais je considère qu'il est beaucoup plus important d'augmenter l'efficacité du contrôle fiscal à proprement parler au sein de la zone monétaire et d'identifier publiquement les divergences par le biais d'instances indépendantes. J'estime que c'est beaucoup plus important, parce qu'alors, il peut s'opérer un renforcement du contrôle des marchés qui ne s'est pas effectué, malheureusement, dans l'union européenne pour le domaine relevant de l'État. En fin de compte, tous les États, quel qu'ait été leur comportement, ont eu pendant longtemps des taux similaires ou identiques, et au fond, ce n'est pas approprié. Cela convient pour le marché monétaire, mais pas pour celui des capitaux, pour le financement normal des budgets publics.

VI. Le rôle de la Banque des règlements internationaux (BRI)

[François Klein] De 1993 à 1998, vous étiez vice-président du conseil d'administration de la BRI. La BRI était en particulier le siège du comité des présidents des banques centrales, elle garantissait le fonctionnement du serpent monétaire et plus tard du SME, et c'était le lieu où se déroulaient les séances du comité Delors. Comment considérez-vous le rôle de la BRI dans l'union économique et monétaire?

[Hans Tietmeyer] je ne crois pas que la BRI ait un rôle particulier dans l'union économique et monétaire, car c'est d'abord le lieu des réunions régulières des gouverneurs des banques centrales du monde entier. Et, ce qui est très important, elle permet un échange informel. Mais venons-en à l'euro. ce lieu d'échange offre en outre aux présidents des banques centrales de l'euro, à commencer par Jean-Claude Trichet jusqu'aux présidents des banques centrales des autres pays, la possibilité de discuter entre eux de manière informelle. Beaucoup de discussions bilatérales, trilatérales ou quadrilatérales ont lieu immanquablement à Bâle. Ces rencontres régulières à Bâle dans d'autres instances, et non dans une instance spécifique dédiée à l'euro, donnent néanmoins l'occasion de mener également des discussions bilatérales. Et j'estime que c'est effectivement très important. Outre le téléphone, vous avez ainsi également la possibilité de mener des discussions informelles bilatérales, trilatérales et quadrilatérales, mais sans prendre de décisions, pour être précis, mais bien pour communiquer les uns avec les autres.

VII. L'avenir de l'euro

[François Klein] le «rapport Delors» et le traité de Maastricht prévoient l'indépendance de la

banque centrale européenne et la priorité de sauvegarder la stabilité des prix dans la zone euro, ainsi que, sans compromettre cet objectif, la garantie d'une croissance durable et équilibrée. Ces deux éléments sont aujourd'hui parfois remis en question. La position allemande a-t-elle changé depuis cette époque? Et quelle est votre opinion personnelle sur ce thème, en particulier en ce qui concerne la politique monétaire de la BCE?

[Hans Tietmeyer] eh bien, je crois que la position allemande n'a pas changé, il faut le préciser. Car la position allemande soutenait et soutient encore que le fondement, pour ainsi dire, d'un processus de croissance viable est toujours la stabilité. Sans stabilité, il n'y aura pas de concurrence ni de croissance saines et durables. C'est la position de départ. Et c'est également la position qui a été intégrée dans le traité et à laquelle j'ai moi-même si longtemps contribué, à savoir, la mission, la mission principale de la banque centrale indépendante doit être la stabilité. Il y a toujours une discussion à propos de l'opportunité d'adopter la solution américaine. Là-bas, il s'agit de la stabilité et de l'emploi. Je considère que c'est problématique, car en fin de compte, il faut constater qu'il n'y a pas de véritable concurrence entre les deux, mais s'il y a une stabilité, c'est une base importante, et si la stabilité n'est pas établie, il manque un fondement central y compris pour le développement de l'emploi et de la croissance. Dans ce contexte, je vous dirai franchement que je considère encore qu'il est bon que la priorité de la politique monétaire soit liée à la mission de stabilité. Sinon, se poserait d'ailleurs très rapidement la question de savoir si une banque centrale indépendante peut encore exister. Car alors, les parlements, le monde politique diraient globalement: il faut qu'on en discute. Donc, c'est également une autolimitation des banques centrales, si vous voulez. Elles doivent surtout veiller à une stabilité durable grâce à leur politique. Et j'estime que cette approche est aussi pertinente aujourd'hui et demain qu'elle ne l'était autrefois. Et j'ai l'impression qu'entre-temps, le consensus qui n'existait pas du tout à l'origine est devenu encore plus large. Il est déjà très large au sein de la banque centrale européenne, mais pas seulement au sein de la BCE, aussi entre les gouvernements. En Europe, aujourd'hui, la stabilité monétaire est un point important. Cela n'a pas toujours été le cas; dans les années 60,70 et 80, ce n'était pas du tout le cas au départ. Ainsi, et dans ce contexte, je dois dire que la création de la banque centrale européenne... son orientation de base était également pertinente, et elle s'est créé une réputation, et pour l'euro, c'est d'une importance capitale, mais pas seulement pour l'euro, mais aussi en tant que fondement pour le processus de croissance et du marché du travail.

[François Klein] craignez-vous pour la survie de l'euro après la crise financière et la crise de la dette publique? Un retour en arrière serait-il possible?

[Hans Tietmeyer] eh bien, pour parler par anticipation, j'ai toujours dit que la voie qui conduit vers l'euro est à sens unique. Et je pense que c'est encore vrai. C'était bien une des controverses que nous avons lorsque dans les années 60,70 et 80, nous avons constamment des discussions sur le fait qu'il fallait déjà commencer, et que nous pourrions ensuite effectuer des corrections, selon la manière dont nous apprenons. J'ai dit dès le début: non, nous devons avoir un fondement solide, c'est une voie à sens unique, au fond, il n'y a pas moyen de faire demi-tour. Car si l'on revenait en arrière, ce serait une évolution catastrophique. Ce serait une évolution catastrophique pour l'Europe, pour l'économie européenne. Par conséquent, je le dis sans ambiguïté: l'euro ne doit pas être rétrogradé mais il faut qu'il s'appuie sur un fondement plus stable, plus durable... Nous devons maintenant nous attaquer aux points faibles que nous avons, que nous avons découverts, et que nous avons déjà en partie identifiés, mais qui sont désormais devenus évidents. L'idéal que nous visions à l'origine de parvenir à une union politique européenne, cet idéal ne se réalisera plus. C'est pourquoi nous avons le choix des pays. Tous les pays ne participent pas. Par conséquent, nous avons d'une part uniquement la supranationalité de la banque centrale, mais nous avons besoin d'un haut degré de contrôle fiscal et d'une politique des États participant à l'Union monétaire qui serait pour ainsi dire axée sur la concurrence. C'est un point primordial. Je doute beaucoup que cela réussisse si, pour ainsi dire, nous portions tout, simplement, au niveau de l'union monétaire, et s'il y avait là

un gouvernement économique qui porterait la responsabilité de tout cela. Cela ne se fera pas.

[François Klein] aujourd'hui, estimez-vous que l'euro a contribué à la prospérité de l'Allemagne et de l'Europe?

[Hans Tietmeyer] dans l'ensemble, oui. Mais pour être franc, l'Allemagne a rencontré au départ des difficultés particulières. C'était également lié à la réunification allemande qui s'est déroulée parallèlement dans les années 90. Et deuxièmement, même si l'Allemagne a bénéficié des avantages de l'euro dans le sens d'une égalisation de la concurrence, elle a tout de même perdu ses privilèges qui étaient liés au deutschemark, notamment pour les investisseurs. L'Allemagne a été confrontée à cette position après l'introduction de l'union monétaire. Le résultat, c'est que chez nous, les faiblesses de la croissance sont également devenues manifestes. Pourquoi? Parce que beaucoup d'investisseurs pouvaient désormais aussi bien investir dans d'autres pays européens, et plus seulement en Allemagne. Toutefois, par la suite, l'Allemagne, et je dirais même la politique allemande, à l'issue de nombreux débats, a eu le courage d'imposer des corrections importantes. À cet égard, le gouvernement, dirigé par le chancelier Schröder, a aussi joué un rôle considérable, et les syndicats allemands y ont également beaucoup contribué dans la mesure où ils étaient prêts, dans la politique salariale, à tenir compte des nouvelles circonstances et à agir en pensant à l'avenir. Et je crois que si l'Allemagne sort aujourd'hui de la crise de manière relativement favorable, cela résulte aussi bien du processus de réforme interne qui a été lancé avec l'euro, que du fait que nous vivons dans un groupement plus vaste. Seulement, ce groupement plus vaste, ce groupement de l'euro doit être viable à long terme et orienté vers la stabilité. C'est important. Cela ne veut pas dire que l'Allemagne est un modèle unique, ce serait faux. Le Luxembourg constitue sans aucun doute un autre exemple. On pourrait maintenant passer par chaque pays. Mais maintenant, il faut se garder de tirer les mauvaises conclusions et de croire que pour ainsi dire, la suppression ou la réduction de l'euro pourrait résoudre le problème. Au contraire. Ce qui est déterminant, c'est que l'euro a besoin d'un véritable socle, et dans cette optique, les pays doivent devenir plus compétitifs dans leur politique. Pour être encore plus explicite, je ne crois pas qu'une politique égalitaire soit une bonne idée, mais je pense qu'une concurrence des politiques entre elles... – qui est le plus capable, qui le fait le mieux, et ensuite il faut également apprendre les uns des autres –, je crois qu'en fait, cela nous ferait tous aller de l'avant, c'est un processus très important. L'Europe se trouve donc dans une phase transitoire critique. Les mauvaises stratégies d'aujourd'hui pourraient s'avérer très dangereuses sur le long terme, tant en matière de concurrence internationale que dans le contexte interne. Mais d'un autre côté, sans efforts supplémentaires pour faire progresser, en substance, le processus de convergence, ce serait également très risqué. Par conséquent, je crois qu'effectivement, nous nous trouvons dans une phase critique qui dépendra des réponses qui seront apportées, les réponses d'une part de la banque centrale européenne, et d'autre part, avant tout, des gouvernements et des parlements nationaux. Il faut qu'ils améliorent la compétitivité de leur économie, c'est inéluctable.

[François Klein] Monsieur le président, je vous remercie pour cet entretien.

[Hans Tietmeyer] Je vous en prie.